



Guéret, le 7 août 2019

## Calamités agricoles au titre du gel

Suite aux épisodes de gel du printemps, la mission d'enquête (composée d'agents de la Chambre d'agriculture, de la Direction départementale des territoires et d'une personne indépendante à la calamité) s'est déplacée sur des exploitations en arboriculture et petits fruits du département touché par le gel.

Le Comité Départemental d'Expertise (CDE) se réunira à la réception des données de fin campagne (fin octobre 2019) pour examiner les demandes de reconnaissance de ces productions au titre des calamités gel. La décision finale appartenant au Comité National de Gestion des Risques Agricoles (CNGRA).

Dans le même temps, les membres de la mission d'enquête ont visité des exploitations d'élevage sur l'est du département. Ces rencontres ont permis de faire un point de situation sur les premières coupes d'herbe et sur l'impact du manque de pluviométrie sur la production fourragère.

Contact Presse : Dimitri DETANDT - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Courriel : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse